





CAHIER COMMUNAL

QUELLES SONT LES MODIFICATIONS DU PLU QUI CONCERNENT LA COMMUNE ?

Projets de modification des Plans Locaux d'Urbanisme métropolitains (PLU) Décision du Conseil métropolitain du 23 avril 2021

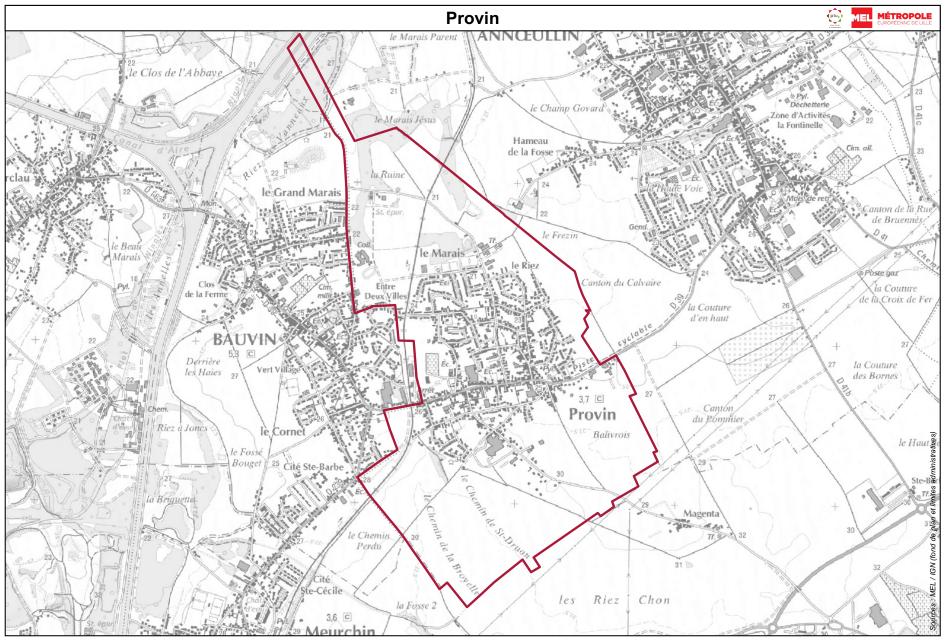


Quelles sont les modifications du PLU qui concernent la commune ?

Ce cahier communal présente les évolutions proposées dans la modification qui concernent particulièrement le PLU de la commune. Il décrit les sujets et reprend les extraits du PLU « avant-après modification ».

Les sujets concernant la commune dans la modification sont les suivants :

Point 1 - Numérisation du PLU de Provin



Projets de modification des Plans Locaux d'Urbanisme métropolitain (PLU) - Enquête publique unique - Décision du conseil métropolitain du 23 avril 2021



Point 1 - Numérisation du PLU de Provin

□ CONTEXTE

Suite à la fusion de la Communauté de Communes de la Haute Deûle et de la Métropole Européenne de Lille intervenue le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille a pris la compétence urbanisme sur les 5 communes d'Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin. Ainsi, les cinq Plans Locaux d'Urbanisme communaux de l'ex-EPCI s'ajoutent au six Plans Locaux d'Urbanisme dont la Métropole Européenne de Lille est l'auteur et gestionnaire.

Dans ce cadre, afin de faciliter la gestion et le suivi dématérialisés des PLU communaux d'Allennes-les-Marais, Annœullin, Bauvin, Carnin et Provin, il convient aujourd'hui d'en assurer la numérisation complète. Ce travail permettra de rendre les documents accessibles de manière dématérialisée au même titre que les autres PLU de la MEL.

□ OBJECTIF

Ce point de modification s'inscrit dans la volonté d'améliorer la lisibilité du document d'urbanisme et son accessibilité par tous.

Il est ainsi proposé de numériser les documents du Plan Local d'Urbanisme de la commune et de les inscrire dans la logique d'accessibilité des PLU de la MEL. Le passage du format papier au format numérique n'induit pas d'évolution de la partie écrite des documents. La partie cartographique est amenée, elle, à connaître de légères évolutions graphiques mais ces évolutions sont mineures et sans effet sur les règles applicables au territoire de la commune.



ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

□ LES ÉVOLUTIONS DU PLU DANS LA MODIFICATION

Les changements suivants sont proposés dans la modification :

 Numérisation des documents du PLU de la commune sans effet sur les règles, mais impactant la forme et les représentations de la carte de destination générale des sols



Provin - Point n°1

Numérisation des documents du PLU de la commune sans effet sur les règles, mais impactant la forme et les représentations de la carte de destination générale des sols.





Projets de modification des Plans Locaux d'Urbanisme métropolitains (PLU)

plan local
d'urbanisme
Décision du Conseil métropolitain du 23 avril 2021



DESTINATION DES SOLS [RÈGLEMENT]

Urbain mixte Application des dynamiques territoriales : Urbain économique Urbain spécial Urbain aménagement [UCM] Coeur métropolitain Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Lille [1] Centralités Zone d'aménagement concerté (ZAC) [UE] Zone d'activités diversifiées Zone Euraminalimentaire [UCA] Villes-centres d'agglomération [2] Tissu mixte dense [UOP] Zone d'opération d'aménagement Zone des activités hospitalières [UCH] [UCO] Villes de la couronne urbaine [3] Tissu résidentiel de l'ère industrielle [UVC] Villes du canal urbain inchi Zone de la cité jardin de la délivrance [4] Tissu résidentiel intermédiaire [UI] Zone d'industrie À urbaniser Zone du centre pénitentiaire [USE] Villes de l'arc sud est [UCP] [5] Tissu résidentiel collectif [AUCM] Zone à urbaniser constructible mixte [UGB] Villes des grands boulevards [UEP] Zone des équipements publics ou d'intérêt collectif [UX] Pôle commercial [6] Tissu résidentiel pavillonnaire [AUCMZ] Zone à urbaniser constructible mixte en ZAC [UAR] Villes d'appui et villes relais [UGS] Zone du site du Grand stade monofonctionnel d'agglomération [7] Tissu résidentiel diversifié ÎAUCA1 Zone à urbaniser constructible activités Zone du domaine militaire de la citadelle de Lille [UVD] Villes et villages durables [UH] [UX.x] Centralité commerciale [8] Hameaux [AUCAZ] Zone à urbaniser constructible activités en ZAC **TULM**1 Zone du quartier du ballon complémentaire [AUCAOP] Zone à urba, constructible activités en opé. [UPL] Zone portuaire d'aménagement [UU] Zone de la cité scientifique et universitaire de Villeneuve d'Ascq TUV11 Zone dédiée à l'activité aéronautique [AUDM] Zone à urbaniser différée mixte [UV2] Zone de l'aérodrome [AUDA] Zone à urbaniser différée activités Naturel [N] Zone naturelle [NL] Zone naturelle de loisirs Parc Urbain [A] Zone agricole [UP] Zone de parc urbain [NE] Zone naturelle écologique [NJ] Zone naturelle de iardin **EMPLACEMENT RESERVE** [SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE] PROTECTION ENVIRONNEMENTALE [RÉGLEMENT] ET ARCHITECTURALE [RÉGLEMENT] Emplacement réservé Zone de protection [PIG] et périmètre de protection Servitude de proiets Secteur paysager et / Espaces Boisés Classés d'infrastructure (ERI) d'équipements publiques (SPEP) rapprochée [DUP] des champs captants ou arboré à préserver renforcé Emplacement réservé de Bâtiment susceptible de changer de Secteur de vunérabilité des champs captants Périmètre d'attente d'un Squares et parcs destination en zones agricole et naturelle continuité écologique (ERC) projet d'aménagement global (PAPAG) [AAC1 à 3] Zone tampon des réservoirs Jardins Familiaux Emplacement réservé SMS de biodiversité Servitude de mixité sociale (SMS) de superstructure (ERS) 4 PRESCRIPTIONS DIVERSES Terres cultivés en zones urbaine Espace naturel relais [RÈGLEMENT] Emplacement réservé STL Servitude de taille de logement (STL) aux logements (ERL) Secteur paysager et / Coefficient de biotope [CBS 1] ou arboré à préserver simple **DUDDUDO** Linéaire commercial "Toute activité" Secteur paysager et / Coefficient de biotope [CBS2] ou arboré à préserver normal linéaire commercial "artisanal et commercial" Linéaire commercial "artisanal et commercial élargi" RISQUE TECHOLOGIQUE ET NATUREL [SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE] **[ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT** Marge de recul [RÈGLEMENT] **ET DE PROGRAMMATION**1 Prescriptions spéciales de voirie [OAP] Périmètre d'oriotation d'aménagement n ou n1 Sols pollués [n ou n1] Secteur à risque d'innondation du PPRI Val de Marque [i1] et de programmation Secteur de bonne qualité de desserte Secteur à risque d'innondation du PPRI de la Lys [i2] Autre secteur à risque d'innondation [i3] Secteur affecté au domaine public ferroviaire Périmètre d'obligation de raccordement au réseau de chaleur urbain **AUTRES ÉLÉMENTS À TITRE INFORMATIF** * * * * * * Cheminement piéton existant ou à créer Zone humide [ZH1] ou Emprise bâtie zone à dominante humide [ZDH 0 à 4 ou sans enjeu identifié] Limite communale Parcellaire





Voies d'eau

[rivière, canal, plan d'eau...]

LÉGENDE DES ATLAS DU P.L.U²

Inventaire du Patrimoine Métropolitain [IBAN] Inventaire des bâtiments susceptibles de changer de destination en zones A et N [IPAP] Inventaire du patrimoine architectural, urbain et paysager [IPEN] Inventaire du patrimoine écologique & naturel Cône de vue

Prescriptions architecturales

